



SAINT-CALIXTE

*Grandir
Coeur Collines*

8 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 788-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 9 mars 2026, le règlement N°788-2026 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 764-2024 concernant la vente de terrain municipal.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 11^E JOUR DE MARS 2026.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE